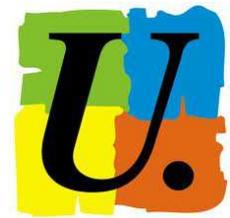




## Déclaration préalable de la FSU au CTSD 78 du 28 janvier 2013



Monsieur le Directeur d'Académie,

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école vient d'être présenté au conseil des Ministres la semaine dernière. Si ce projet réaffirme un certain nombre de valeurs fondatrices de l'École de la République que nous ne pouvons que partager, il se place cependant assez clairement dans une logique de continuité avec les politiques des gouvernements précédents, n'hésitant pas à en aggraver certains aspects en particulier pour le second degré.

C'est pourquoi la FSU a réaffirmé la semaine dernière lors de son congrès départemental la demande de l'abandon des ECLAIR et une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire absente du projet de Loi, l'abandon du LPC, la réaffirmation de la place du collège dans le second degré qui doit conserver sa cohérence et sa structuration en respectant l'identité professionnelle disciplinaires de ses personnels et la remise à plat de la réforme des différentes voies en lycée.

Nous rappelons également notre opposition à toute nouvelle étape de décentralisation. Ce dossier, alors qu'aucun bilan des étapes précédentes n'a été fait, est lourd de dangers. L'accentuation de la décentralisation à travers le rôle et l'intervention renforcés des Collectivités territoriales qui pourront prendre en charge des responsabilités dévolues jusqu'à présent à l'État, comme la mise en œuvre de « parcours artistiques » qui pourront ainsi se substituer aux enseignements proprement dits, l'appel aux associations et aux interventions directes des entreprises parachève ce désengagement programmé.

Le Président de la République et le Gouvernement se sont engagés à faire du service public de l'Éducation nationale une véritable priorité. Cet engagement s'est traduit par l'annonce de la « sanctuarisation » de l'éducation à travers l'abandon de la RGPP et celle de création d'emplois. Les dotations académiques communiquées lors du CTA de janvier sont effectivement pour la première fois, après 10 ans de politique de destructions massives d'emplois, positives avec +400 emplois. Mais nous tenons à dénoncer la nature même de ces 400 emplois qui correspondent pour l'essentiel à un recours à des étudiants contractuels chargés de dispenser 6h d'enseignement, payés à mi-temps. Nous rappelons notre ferme opposition à ce type de recrutement, bien éloigné des pré-recrutements indispensables.

La rupture est loin d'être effective et les apparences ne doivent pas masquer la réalité dans la fonction publique. En effet, les créations d'emplois dans notre secteur sont financées par les destructions d'emplois dans d'autres services publics, non protégés, où les ravages continuent de s'exercer au nom de la modernisation de l'action publique, nouvelle appellation de la RGPP, et d'une politique renforcée d'austérité et de réduction des dépenses.

Dans le département des Yvelines cela devrait se traduire par un solde positif de 57ETP, dont 25 en collège et 32 en lycée. Dans les faits on peut comptabiliser à ce jour 23ETP en collège et 35 en lycée.

Concernant les prévisions d'effectifs, elles sont à nouveau inférieures aux chiffres présentés lors du CTA par le Recteur. Si les méthodes de calcul sont différentes, on ne peut que s'étonner d'une sous estimation atteignant jusqu'à 1% dans les collèges.

Le H/E est constant en collège et SEGPA et en légère baisse en lycée. Cependant le taux d'encadrement est artificiellement maintenu, car dans les faits les taux d'heures supplémentaires augmentent. L'effet « cliquet » présenté en GT justifiant cette hausse n'est pas acceptable pour nous. En effet comment justifier qu'au prétexte que les enseignants ont accepté ces heures supplémentaires un temps, on leur en impose encore davantage l'année suivante. C'est ainsi contraindre les collègues, présents ou non dans l'établissement l'an dernier, à accepter ces heures même s'ils ne souhaitent pas les assurer.

Nous réaffirmons pour les SEGPA notre opposition aux classes de plus de 16 élèves, cette situation étant loin d'être anecdotique dans le département. Nous condamnons le recours de plus en plus important aux heures supplémentaires et souhaitons que les heures postes présentes en nombre dans la réserve de l'enseignement adapté, soient utilisées afin de maintenir les emplois avec un minimum d'un professeur des écoles par classe.

En lycée, les pressions vont de nouveau être fortes pour utiliser les ressorts de flexibilité contenue dans les réformes qui n'ont pas été du tout remises en cause par le Ministre.

En ce qui concerne l'Éducation prioritaire, le Recteur au prétexte de se saisir d'une conjoncture favorable de créations de postes, ponctionne 9 emplois sur la dotation départementale afin de créer des postes surnuméraires dans les collèges figurants sur une liste de 56 établissements « nécessitant une attention particulière » liste établie par le recteur de façon totalement discrétionnaire en 2011.

Nous avons à l'époque fortement dénoncé la méthode et l'orientation qui remettaient en cause sans justification la carte de l'Éducation prioritaire en écartant systématiquement tous les lycées ZEP et deux collèges ZEP qui avaient obtenu ce label de haute lutte. En tout état de cause, cette reprise et extension du dispositif RAR ne correspond pas à la conception et aux revendications que nous avançons pour l'Éducation prioritaire (critères objectifs de labellisation, décharges de service, allègements d'effectifs par classe, dédoublements et travail en petits groupes...). Nous prenons acte des avancées concernant la réinjection possible des moyens surnuméraires dans les établissements concernés, mais souhaitons avoir des garanties quant à la communication de ces informations aux équipes éducatives et aux membres élus des CA.

Puisque nous dénonçons l'an dernier le renvoi de l'examen de la carte des formations au niveau des CTSD, nous devrions nous féliciter de ne pas voir ce point à l'ordre du jour cette année. Cependant nous voulons dénoncer le traitement de ce dossier devant l'absence d'information et de discussion dans les CA des établissements. Les décisions prises en amont rendent impossible toute évolution à quel échelon que ce soit. La FSU Yvelines s'oppose au pilotage de la formation professionnelle par les régions, ainsi qu'au transfert du service d'orientation dans leur direction.

Le Ministre Vincent Peillon dans un entretien récent déclarait vouloir « combler ce fossé », qui s'est creusé « entre les enseignants et l'Institution » et « attacher à ce titre beaucoup d'importance au dialogue social ».

Nous nous saisissons de ces propos pour souligner effectivement à quel point les attentes sont grandes chez les personnels, d'une véritable rupture dans la politique éducative, dans le respect effectif de leurs qualifications, de leurs missions et de leur statut.

C'est aussi une revalorisation globale, salaires, conditions de travail, possibilités réelles et accrues de mutations que les collègues attendent car le sentiment de déclassement est particulièrement profond. Or, le Ministre après avoir estimé « qu'il serait digne de revaloriser les enseignants mais qu'il ne le pouvait pas », a récemment annoncé vouloir ouvrir ce dossier mais avec des contreparties quant à la conception et l'exercice des métiers.

Pour la FSU, la revalorisation notamment salariale et l'abandon de la journée de carence sont des urgences et ne sauraient se poser en termes de « donnant donnant ». La consommation d'heures supplémentaires, lorsqu'elle relève d'un choix réel des enseignants, est liée à l'absence de revalorisation du point d'indice depuis bientôt 3ans.

Quant au dialogue social que le Ministre appelle de ses vœux, nous ne pouvons qu'y souscrire. Nous rappelons d'ailleurs notre demande solennelle de respecter l'esprit et les règles édictées dans le cadre des accords de Bercy ainsi que le premier alinéa de l'article 34 du texte réglementant les attributions des CT, stipulant que « Les comités techniques sont consultés, dans les conditions et les limites précisées pour chaque catégorie de comité par les articles 35 et 36, sur les questions et projets de textes relatifs :

1° A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;».

Nous demandons donc que les DGH examinées aujourd'hui fassent l'objet d'un vote du CTSD.

Afin de rappeler à quel point dans l'Éducation la Profession attend que les intentions exprimées se traduisent dans des actes concrets, marquant enfin un véritable changement, la FSU, avec la CGT et Solidaires, appelle les personnels à la grève et à manifestation le 31 janvier, dans le cadre d'une journée d'action nationale Fonction publique sur l'emploi, les salaires, les retraites et l'abandon de la journée de carence. Nous y défendrons les propositions alternatives dont la FSU et ses syndicats sont porteurs pour les Services publics et en particulier celui de l'Éducation.